

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Associations socioculturelles - Avances sur subventions 2024

Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2023 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2024. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2023. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions s'élève à 626 424 €.

Mesdames Nabila PRIGENT, Valérie LECERF-LIVET, Anna-Vari CHAPALAIN, Christelle QUERE, Nadine URVOIS et messieurs Claude LE BRUN, Yves FORMNTIN-MORY, Gilbert GRAMOULLE, Bernard JASSERAND, Jacques LE ROUX, étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (37 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser à chacune des associations suivantes une avance sur les subventions de fonctionnement 2024.

Bénéficiaires	Montant	Imputations budgétaires
MPT d'Ergué Armel	172 790 €	422.6574.710.7102
MJC de Kerfeunteun	101 536 €	
MPT de Penhars	181 082 €	
MDQ du Moulin Vert	53 044 €	
Centre des Abeilles	26 424 €	
Espace Associatif	91 548 €	